

Délibération d'Assemblée Générale du 24 juin 2013

Objet : Point EGC

Point sur les effectifs

Modification de la situation statutaire des agents

Membres élus présents : MM. BAILLY - BALAGUER - BENEDIT - CAUCHOIS - CAUQUY - DRHOUIIN - FALCONNIER - FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GROSSAT - JOSEPH - LUGAND - MARMILLON - MASCOTRA - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM. REY - TOURNIER-BILLON - VERNE

Intervention du Vice-président Gilbert GROSSAT :

Notre Compagnie a lancé à la rentrée 2011 la 1^{ère} promotion de l'Ecole de Gestion et de Commerce (EGC) avec un effectif de 17 élèves. La deuxième promotion a été lancée en septembre 2012 avec un effectif de 26 élèves.

Comme vient de nous le démontrer le Président, le Bureau peut ainsi constater que cette formation rencontre un certain succès en raison de son adaptation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises.

Parallèlement, la CCI a engagé les moyens nécessaires à ces formations en locaux et matériels, et recruté trois coordinateurs pédagogiques enseignant dans le domaine de la gestion, du marketing, de l'international et des langues. Un quatrième coordinateur complètera l'équipe à la rentrée de septembre 2013 dans le domaine de l'informatique.

Initialement recrutés en contrat à durée déterminée pour une durée de deux années, compte-tenu du caractère "nouvelle formation" de l'EGC, la CCI a aujourd'hui l'obligation d'adapter leur situation au regard des dispositions statutaires régissant le personnel des CCI, et en particulier le personnel enseignant.

La CCIR, employeur du personnel, sera saisie afin qu'elle modifie la situation statutaire de ces agents.

Il est proposé à notre assemblée générale de ce jour de délibérer sur cette modification.

L'assemblée :

- Vu l'exposé du Vice-président Gilbert GROSSAT
- Vu le statut du personnel administratif des C.C.I.
- décide la modification de la situation statutaire des conseillers pédagogiques dans les conditions exposées ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	24
- Nombre de voix pour	24
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président